



Le budget primitif 2022

Le BP 2022

- **Le BP 2022 se compose de 3 budgets :**
 - Le budget principal,
 - Les budgets annexes :
 - Quai des arts,
 - Energies renouvelables.



Les budgets annexes

Le budget annexe Quai des Arts

- Un BP 2022, un budget d'avant crise sanitaire :
 - Dépenses de fonctionnement :
 - Masse salariale : 297 K€,
 - Charges à caractère général : 352 K€,
 - Recettes de fonctionnement :
 - Billetterie et locations de salles : 202 K€,
 - Participation du Casino : 76,5 K€,
 - Participation du budget principal : 440 K€,

Le budget annexe Energies renouvelables

- Des opérations d'investissement :
 - L'avance versée par le budget principal au budget annexe : 600 K€,
 - L'acquisition des panneaux : 500 K€,
- Des opérations récurrentes :
 - La vente d'électricité : 50 K€,
 - L'amortissement des panneaux : 41 K€,
 - Le remboursement de l'avance : 150 K€,
 - Les dépenses d'entretien, impôts : 10 K€,



Le budget principal

Le budget primitif 2022 est conforme aux orientations budgétaires

- Maintenir un haut niveau d'autofinancement,
- Ne pas augmenter les taux des impôts locaux des résidents à l'année,
- Mettre en œuvre les projets du mandat.



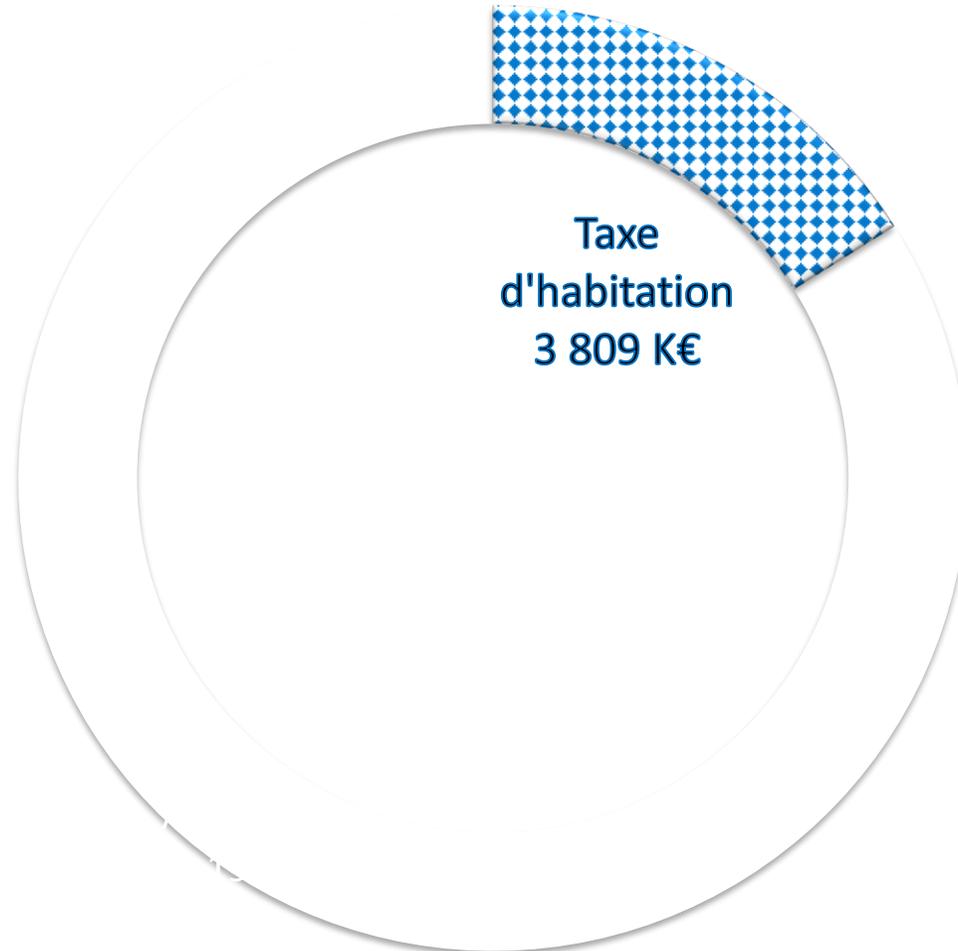
Budget primitif 2022

La section de fonctionnement

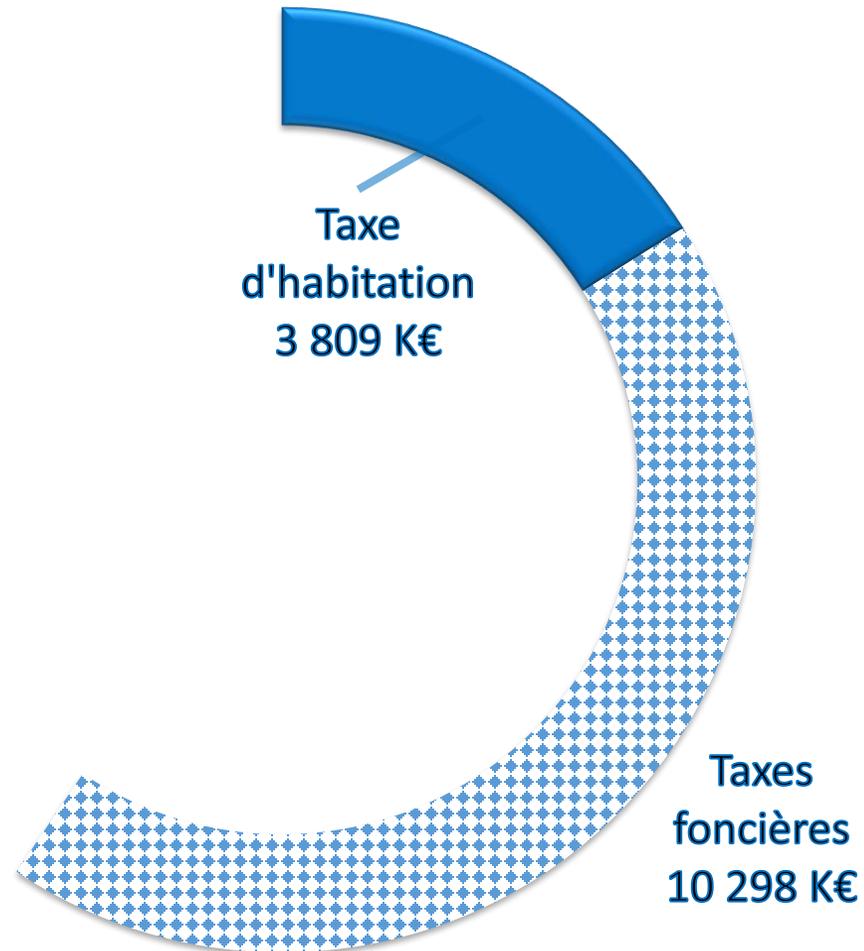
Des recettes de fonctionnement 2022 en nette hausse

- Les recettes réelles : 23 732 K€, soit une hausse de 1 828 K€ par rapport au BP 2021 (+ 8,35 %),
- Les recettes d'ordre : 210 K€

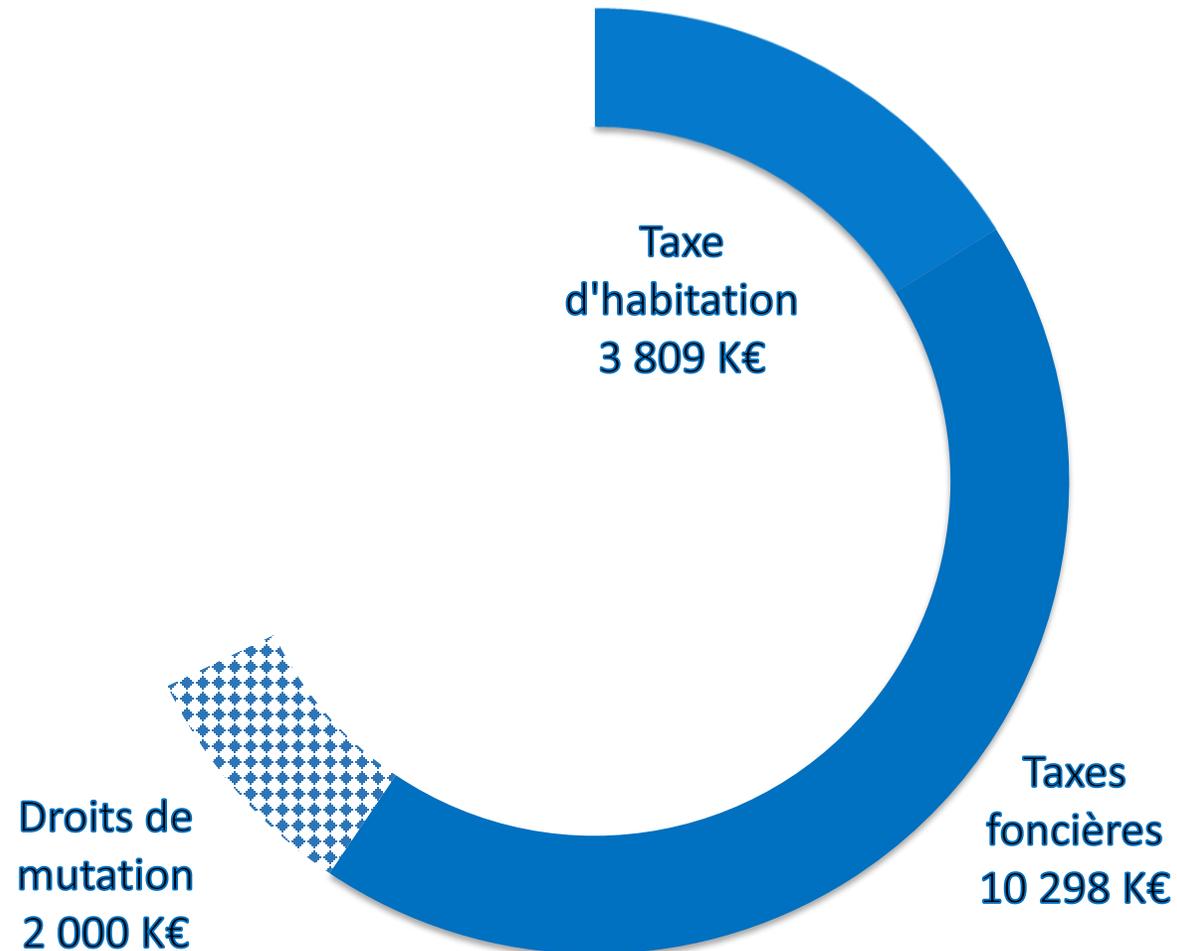
Le produit de la taxe d'habitation intègre la majoration sur les résidences secondaires



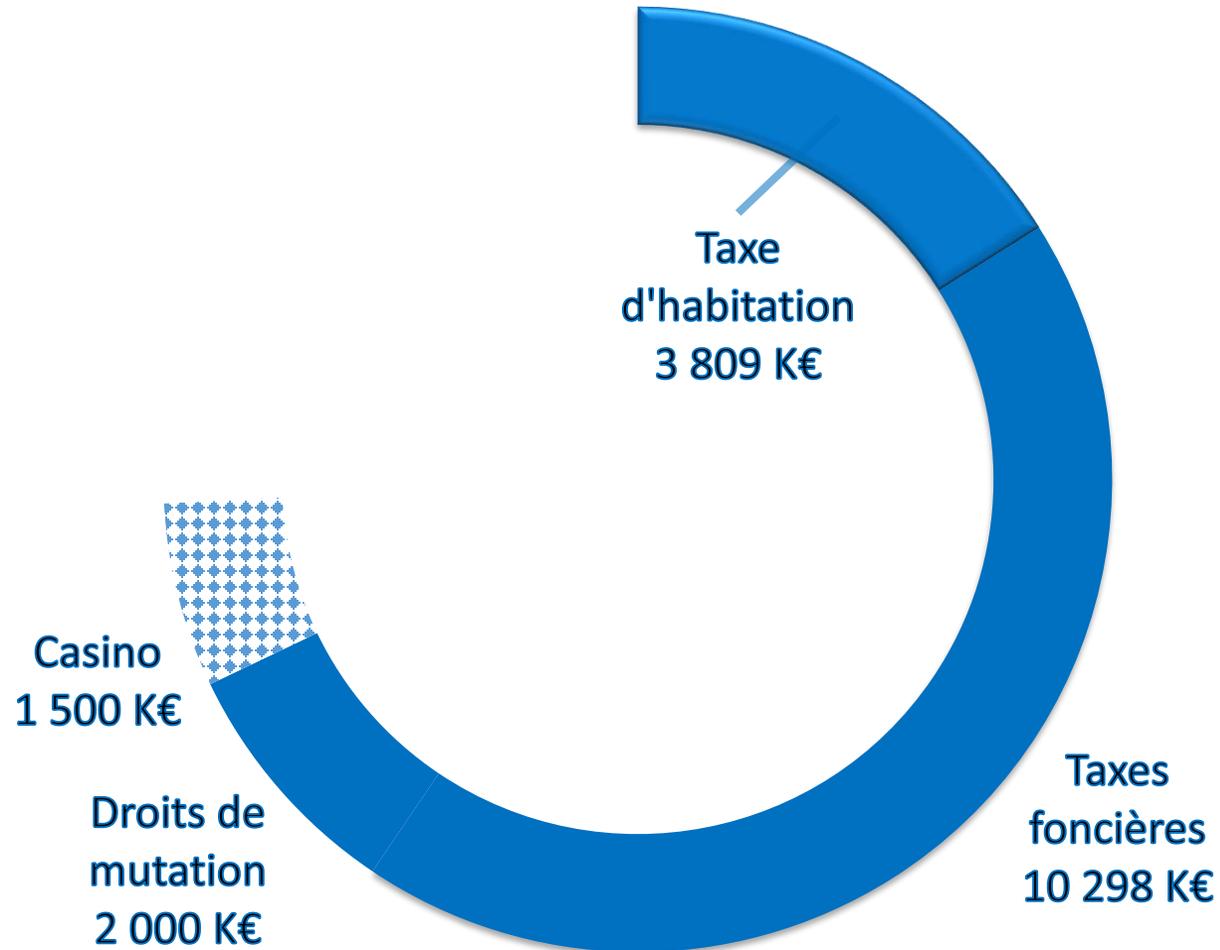
Une taxe foncière qui intègre, depuis 2021, la part départementale



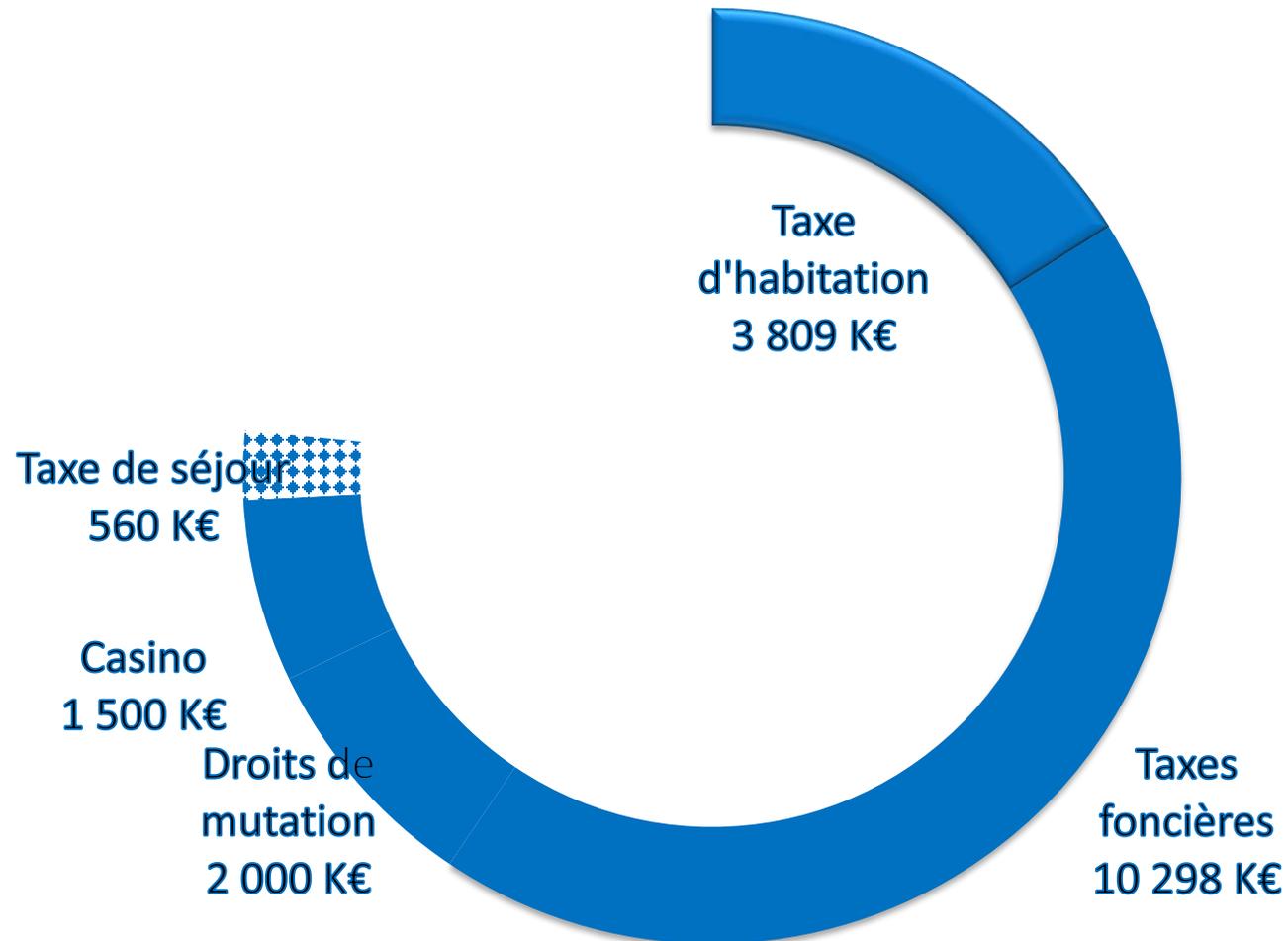
Les droits de mutation sont anticipés à un niveau soutenu



Comme pour le BP 2021, la recette attendue du Casino intègre une hypothèse de moindre fréquentation

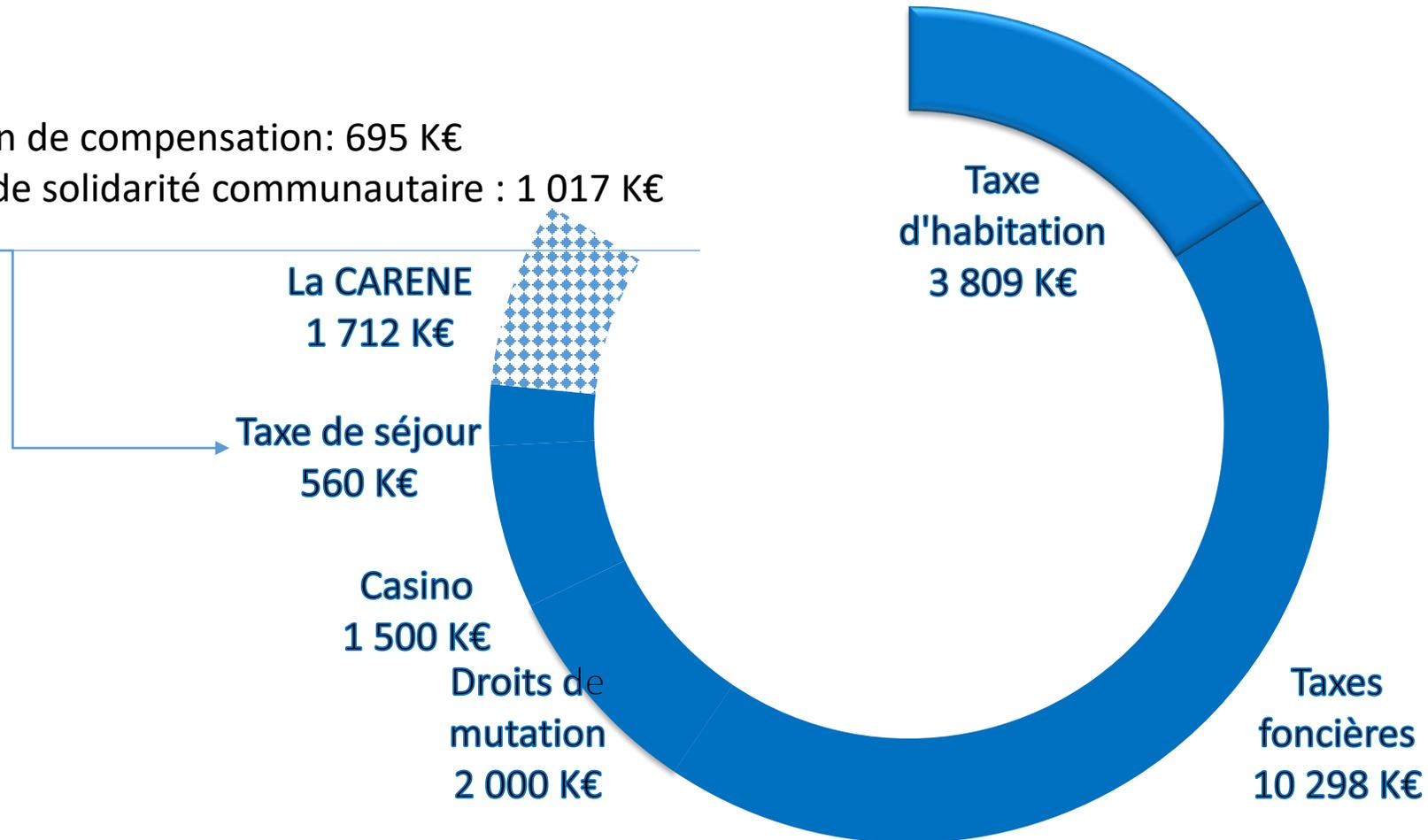


La taxe de séjour est prévue à un niveau d'avant crise sanitaire

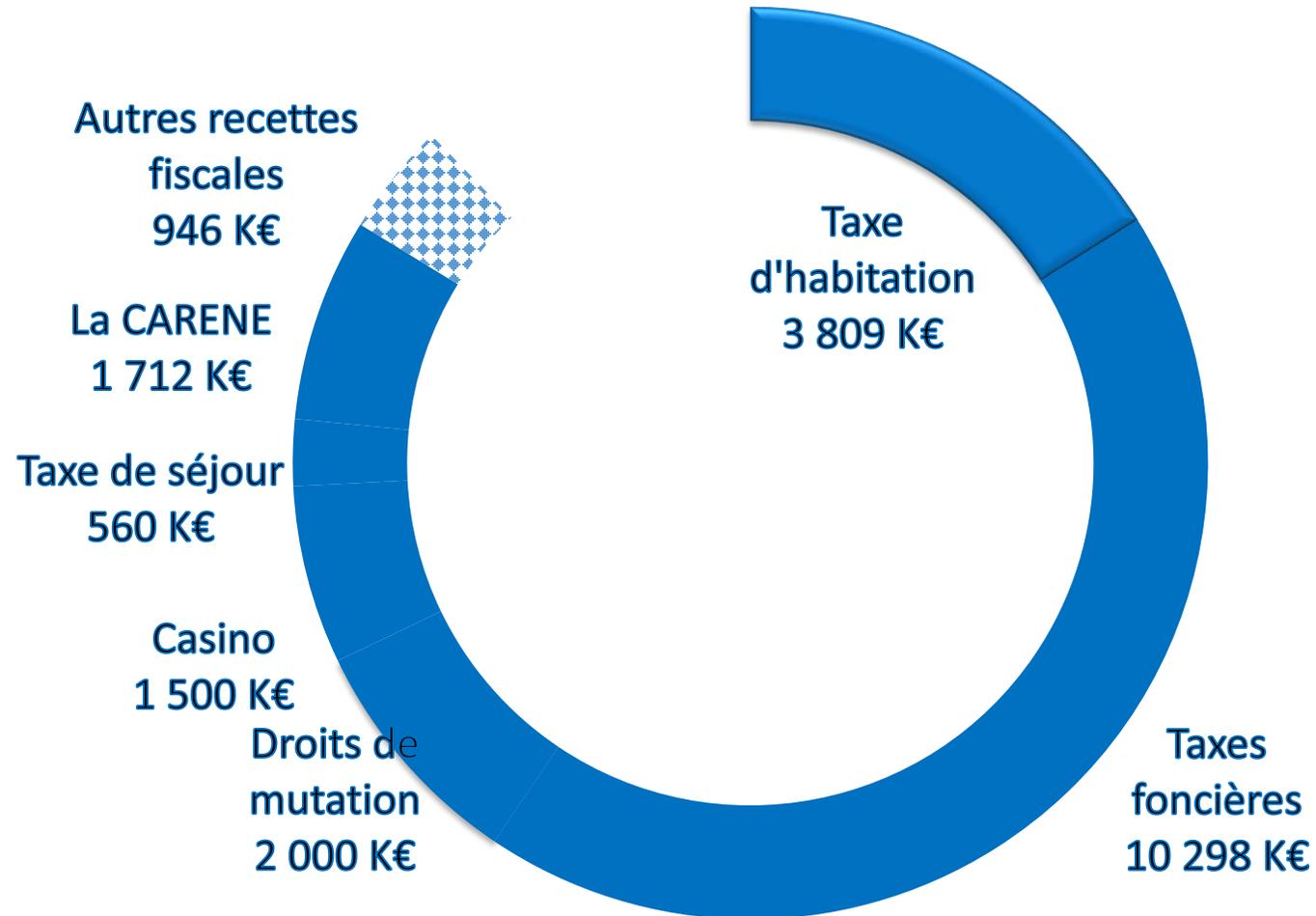


La CARENE participe au budget 2022 à hauteur de 1 712 K€

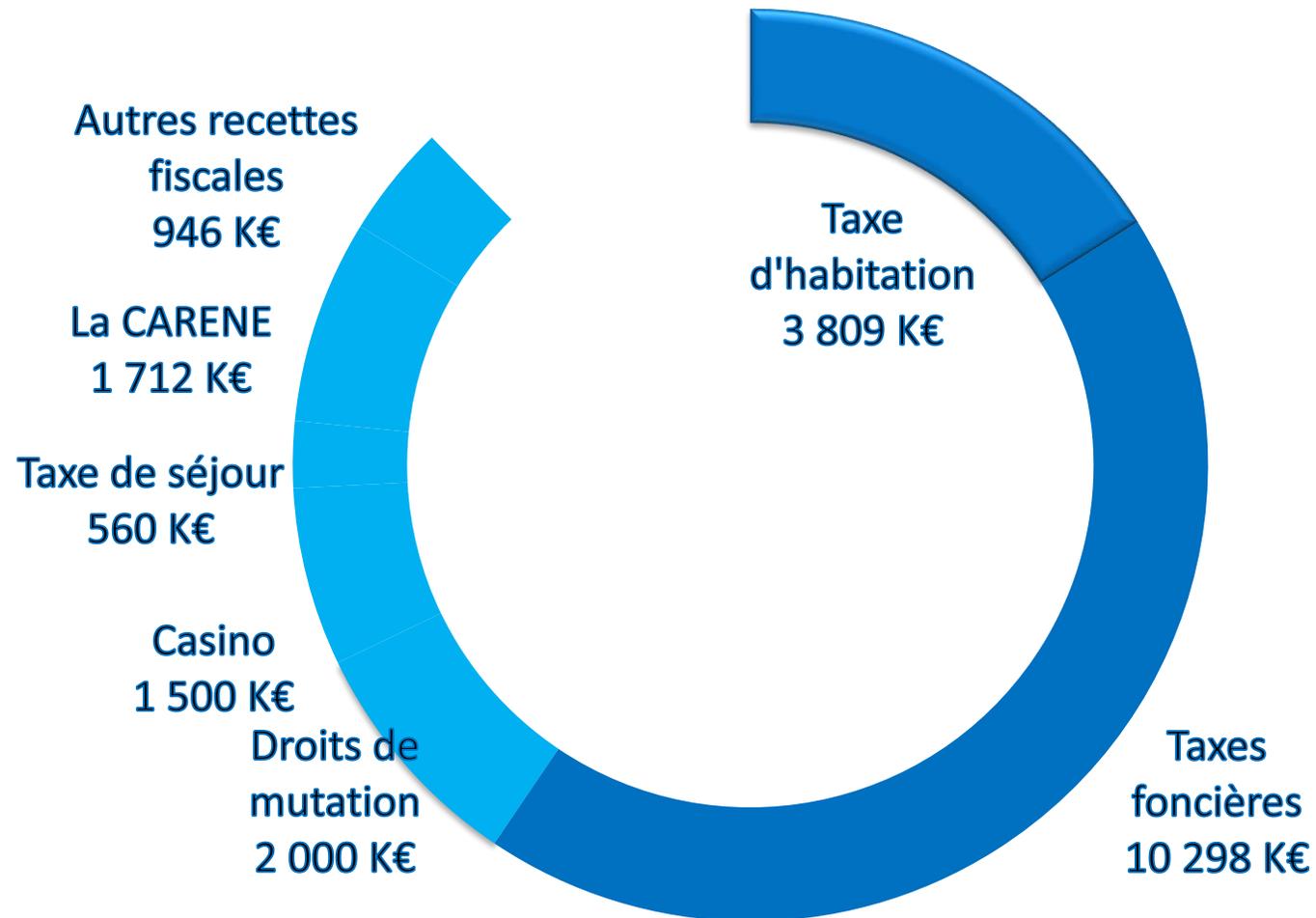
- Attribution de compensation: 695 K€
- Dotation de solidarité communautaire : 1 017 K€



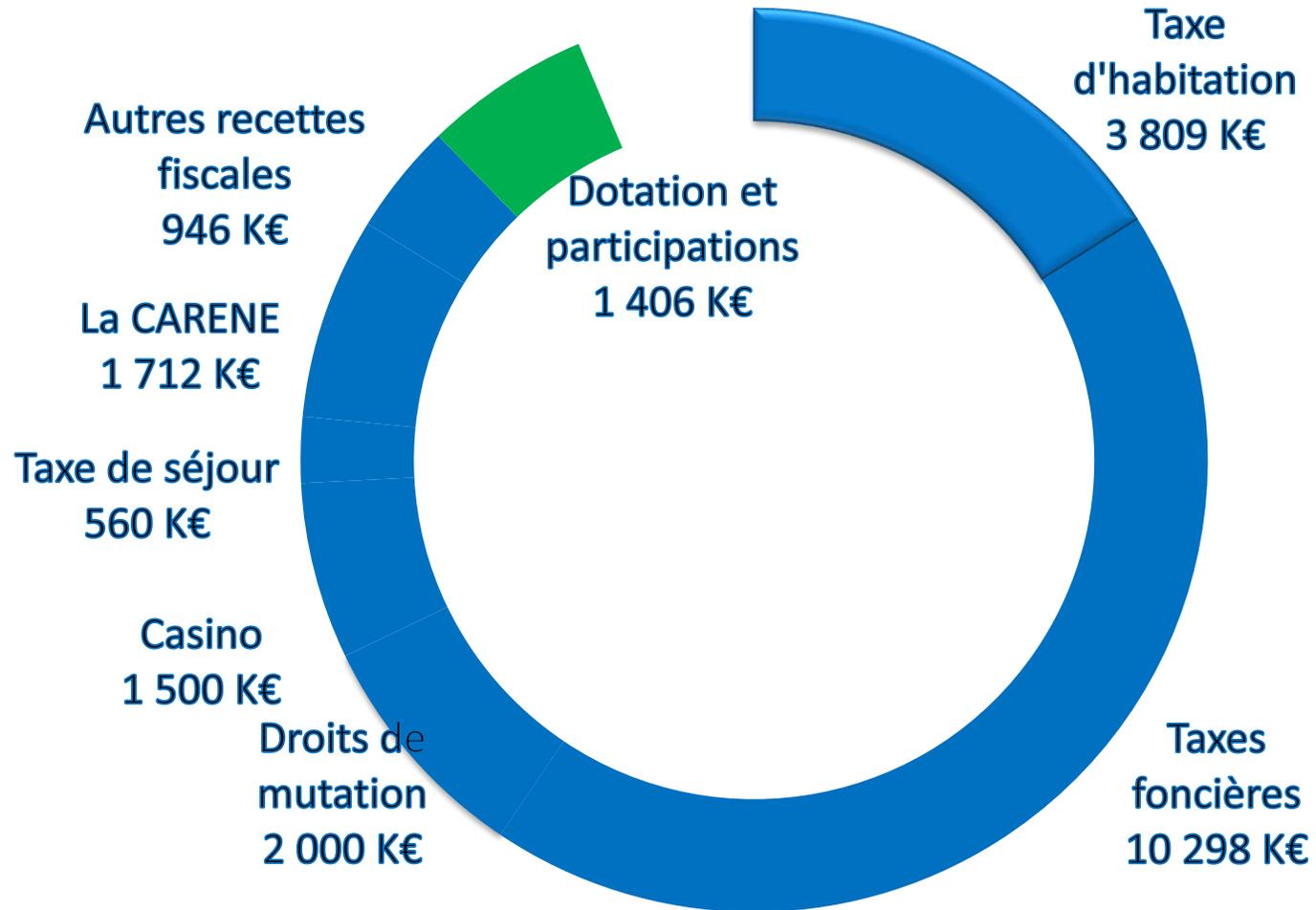
Les autres recettes fiscales (TCCFE, voirie, paris hippiques, ...) sont en légère baisse



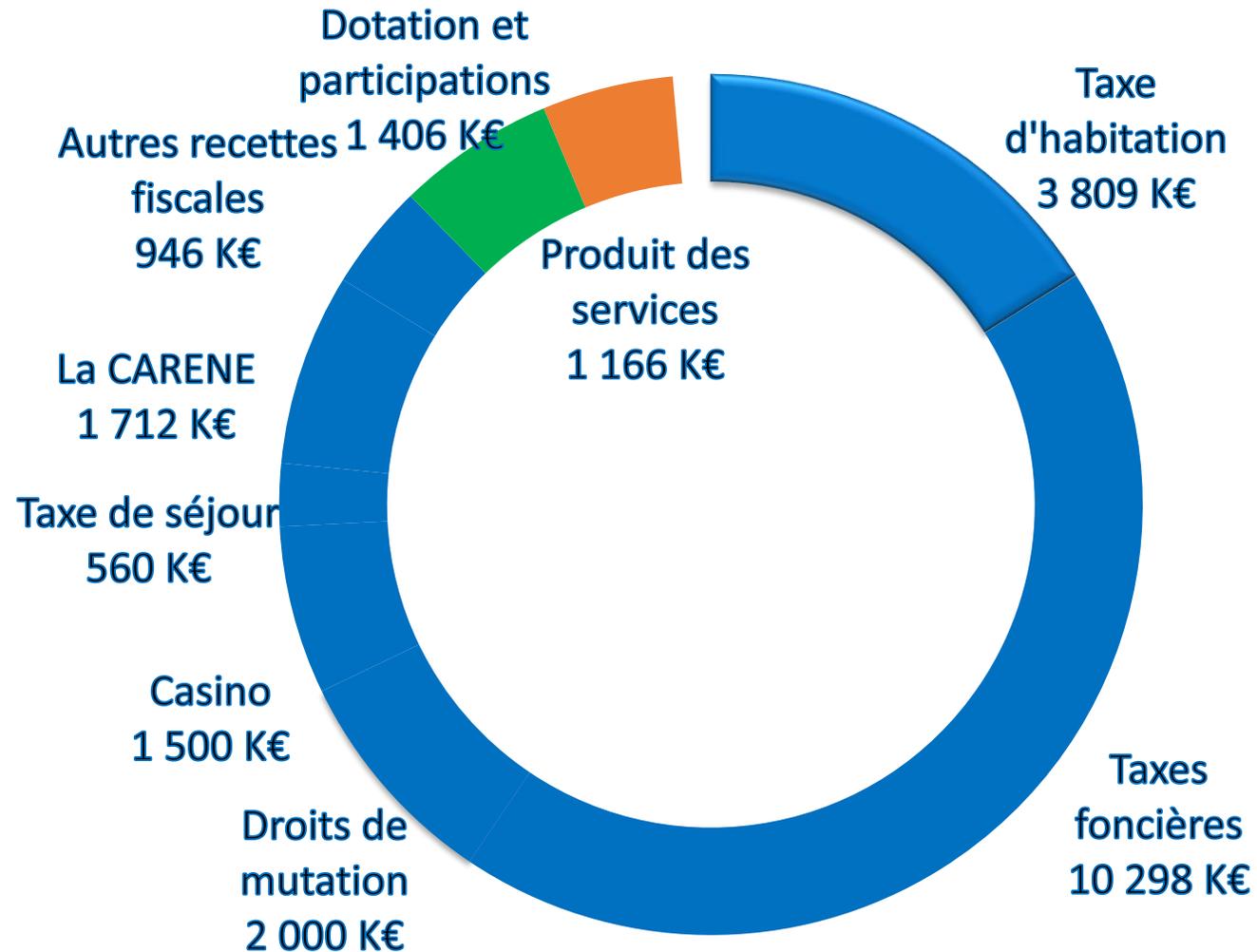
Avec 20 824 K€, les recettes fiscales représentent 88% du budget de fonctionnement



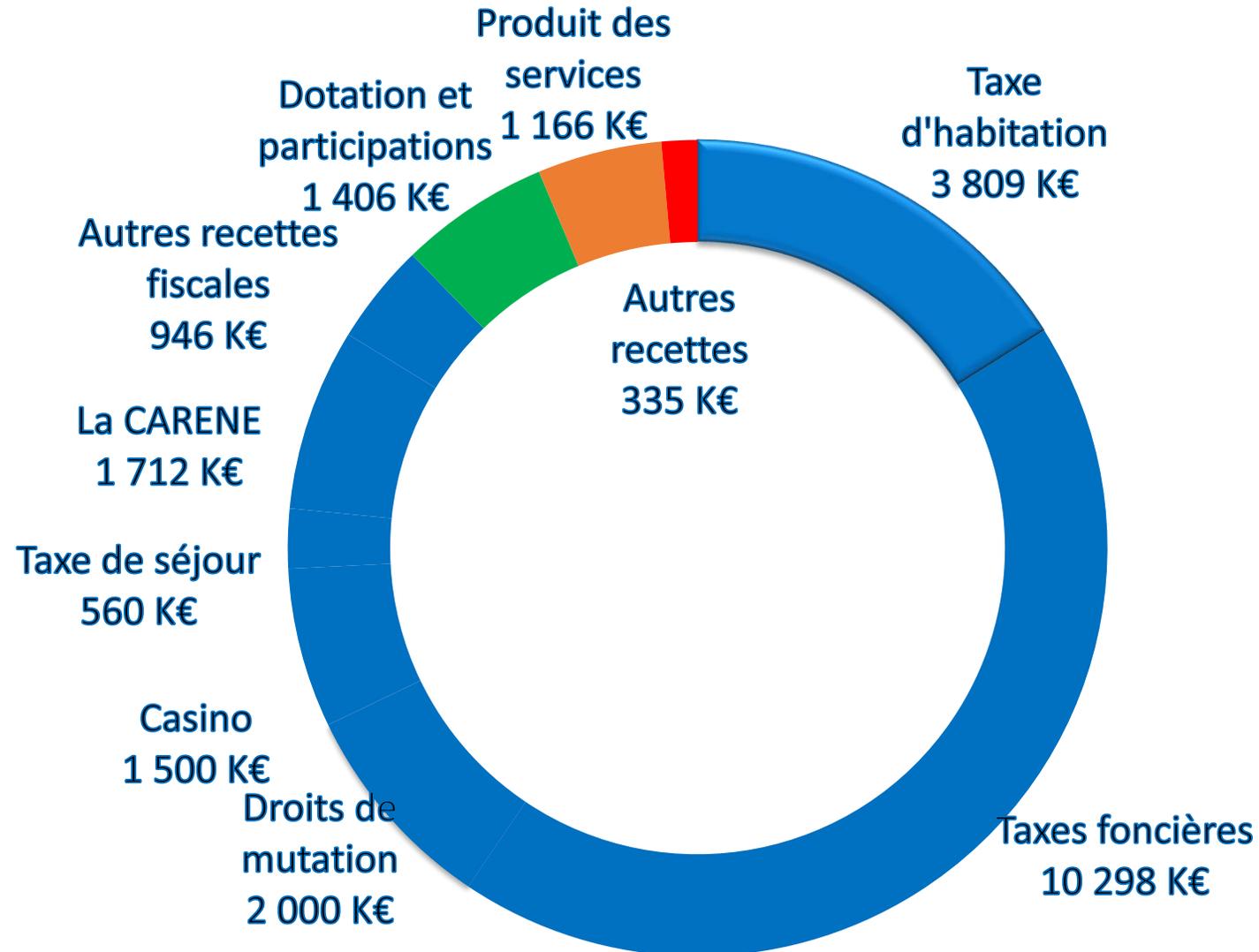
Un périmètre changeant pour les dotations et participations



1 166 K€ pour les produits des services



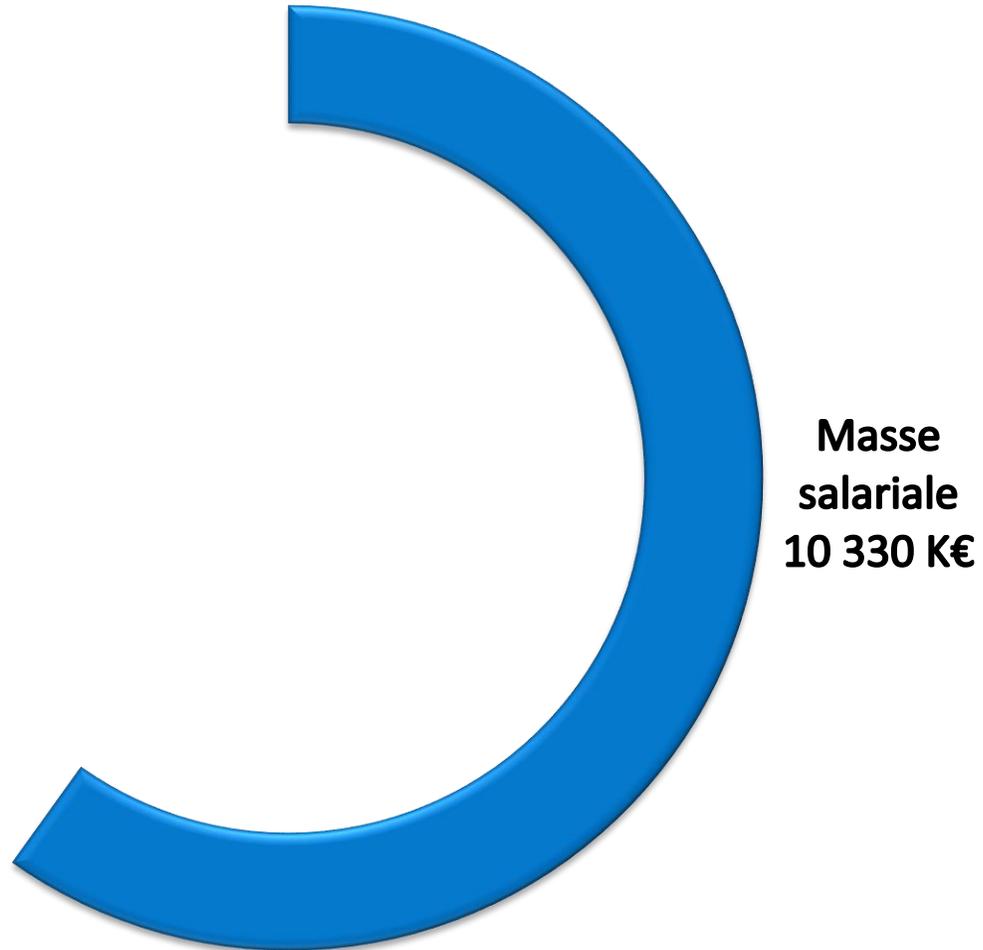
Au total les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 23 732 K€



Les dépenses réelles de fonctionnement sont impactées par des choix de gestion et par des hausses subies comme l'inflation

- Les dépenses réelles : 17 250 K€
 - + 2,46 % par rapport au BP 2021,
- Les dépenses d'ordre : 6 692 K€
 - + 26,86 % par rapport au BP 2021,

Une hausse de 2,28 % de la masse salariale malgré d'importants efforts de gestion

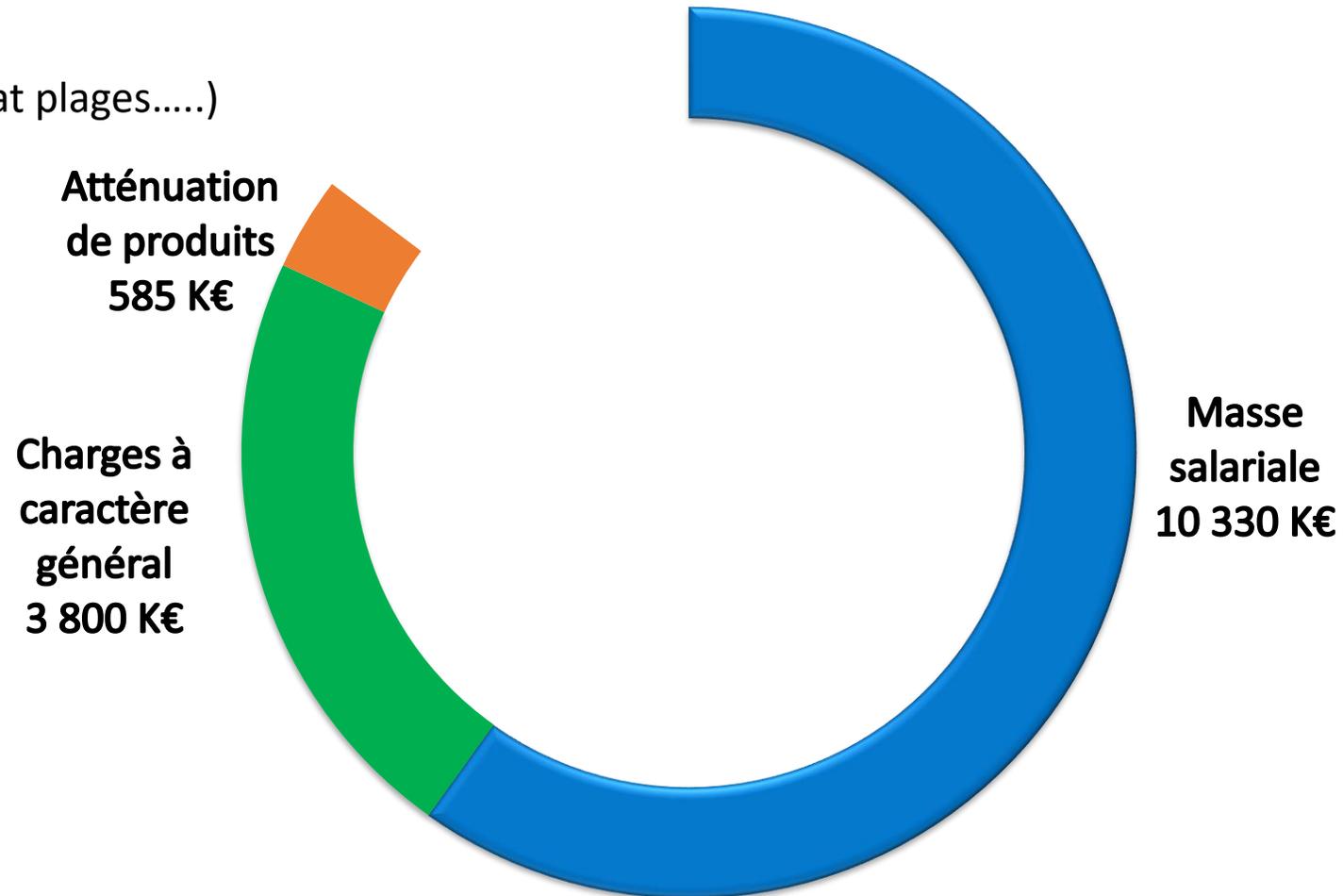


Les charges à caractère général sont en hausse de 163 K€

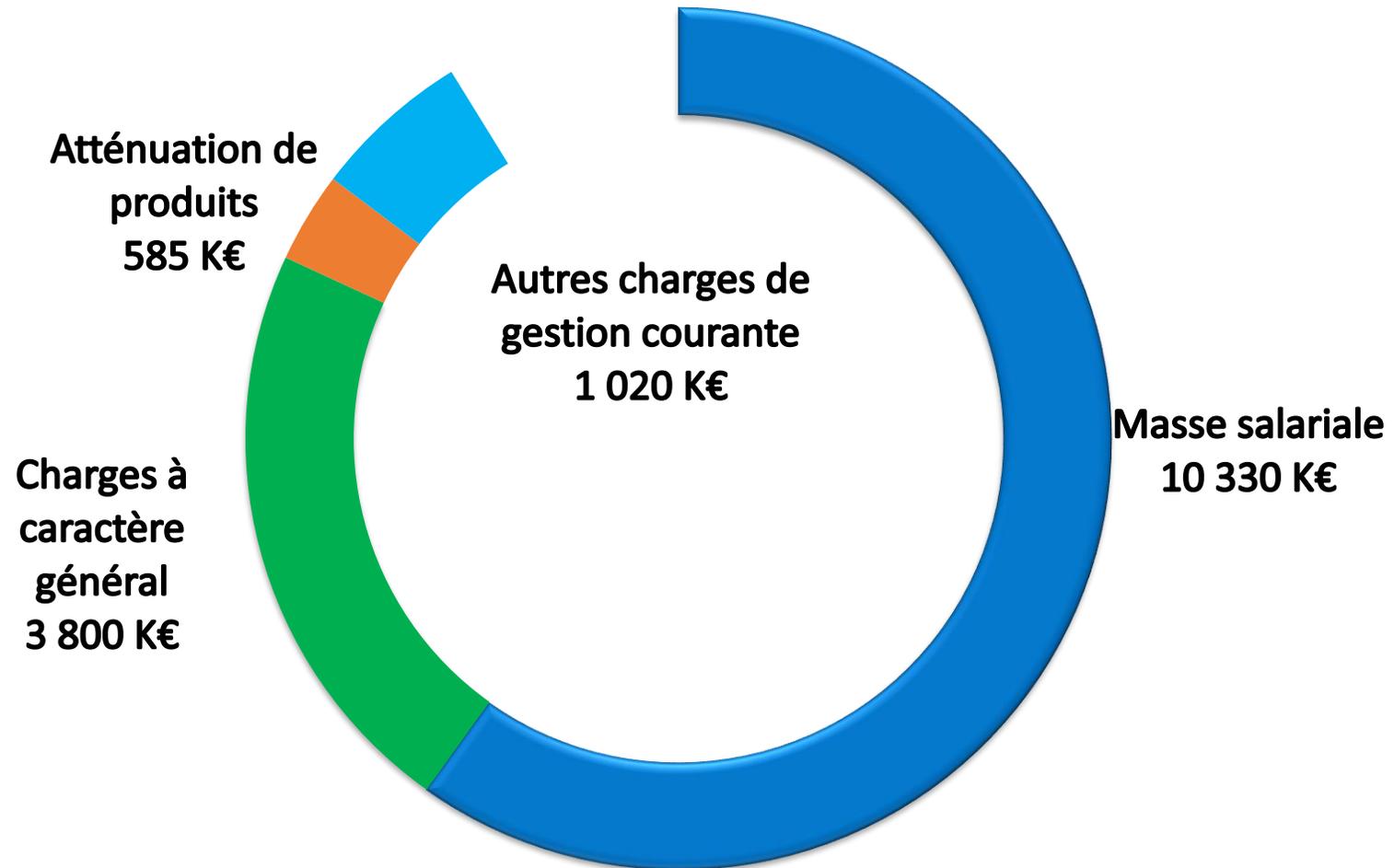


La charge des atténuations de produits est en légère baisse en lien avec l'évolution du FPIC

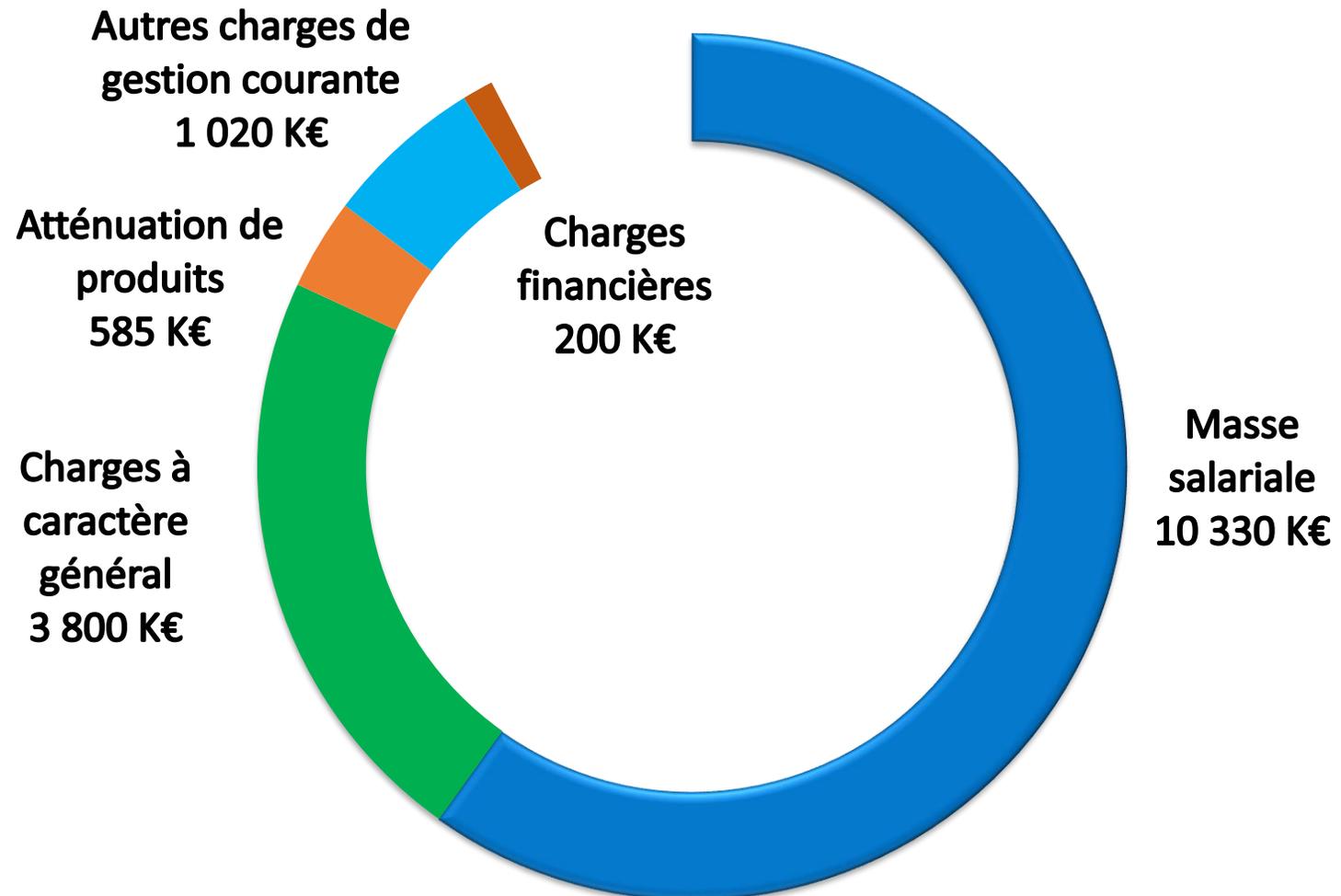
(Fpic/Sydela/redevance Etat plages.....)



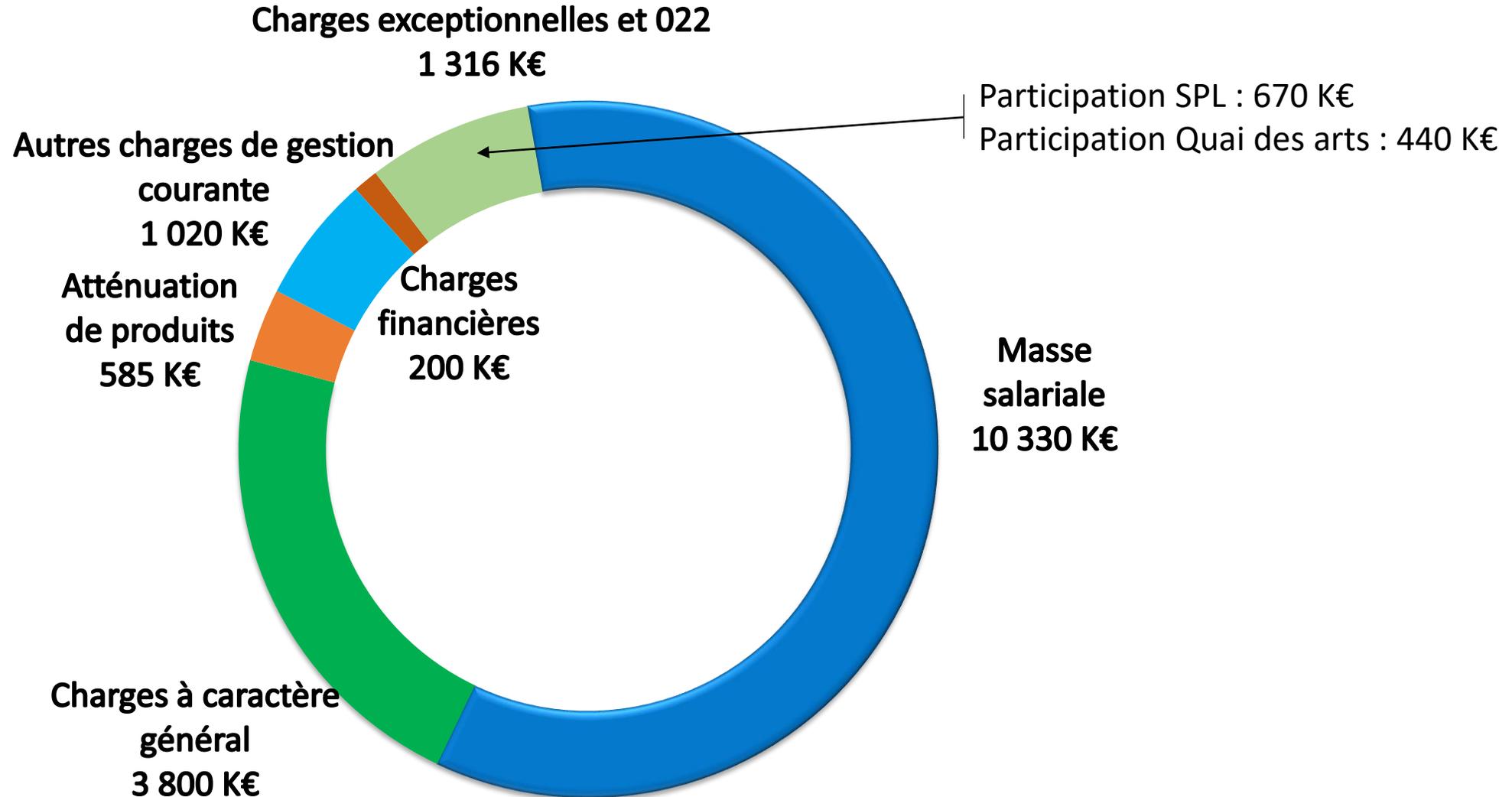
Les autres charges de gestion courante sont stables



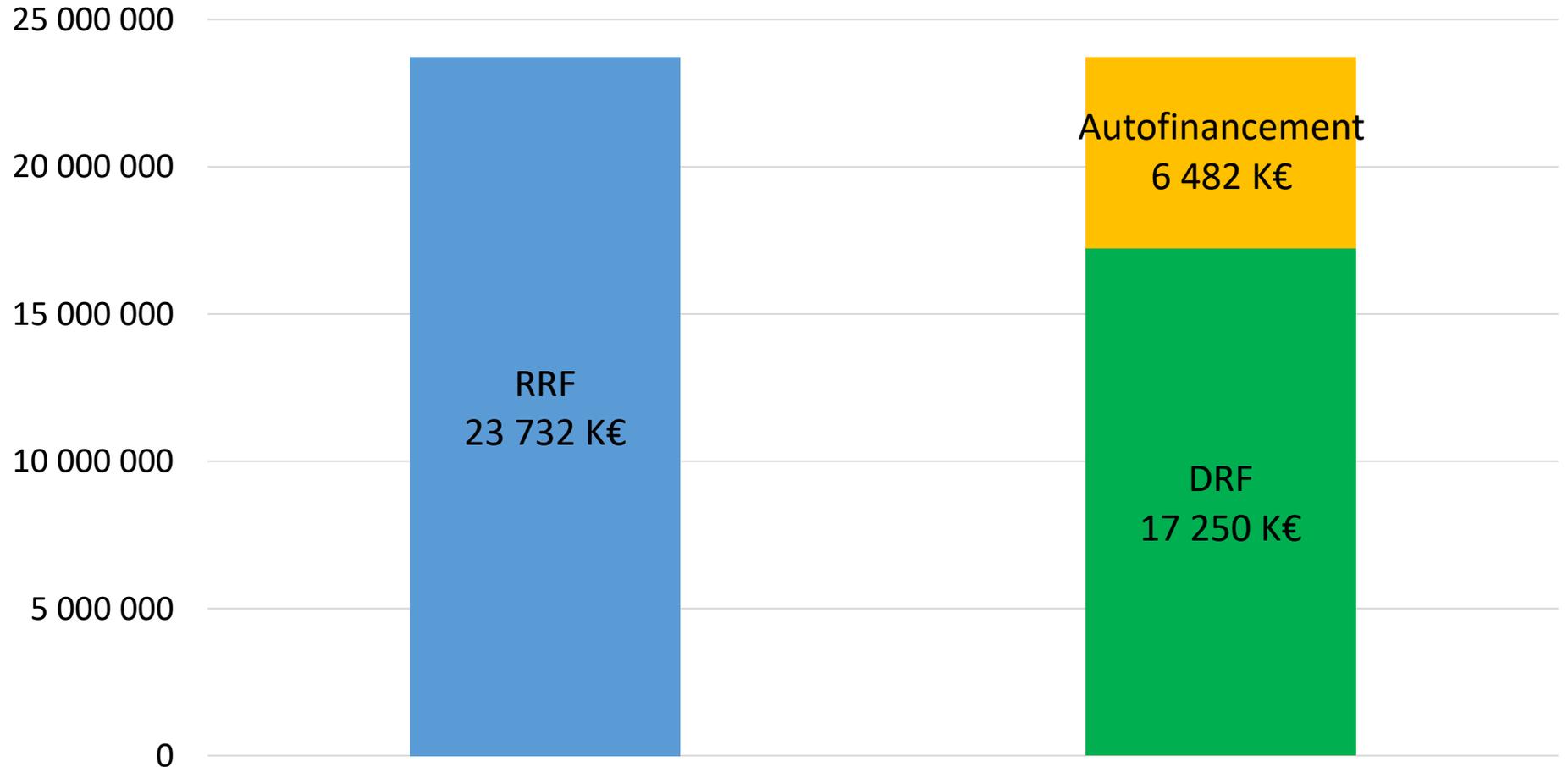
Les intérêts d'emprunts sont en baisse



Les « charges exceptionnelles » connaissent une augmentation



Recettes moins dépenses: l'autofinancement 2022 s'élève à 6 482 K€

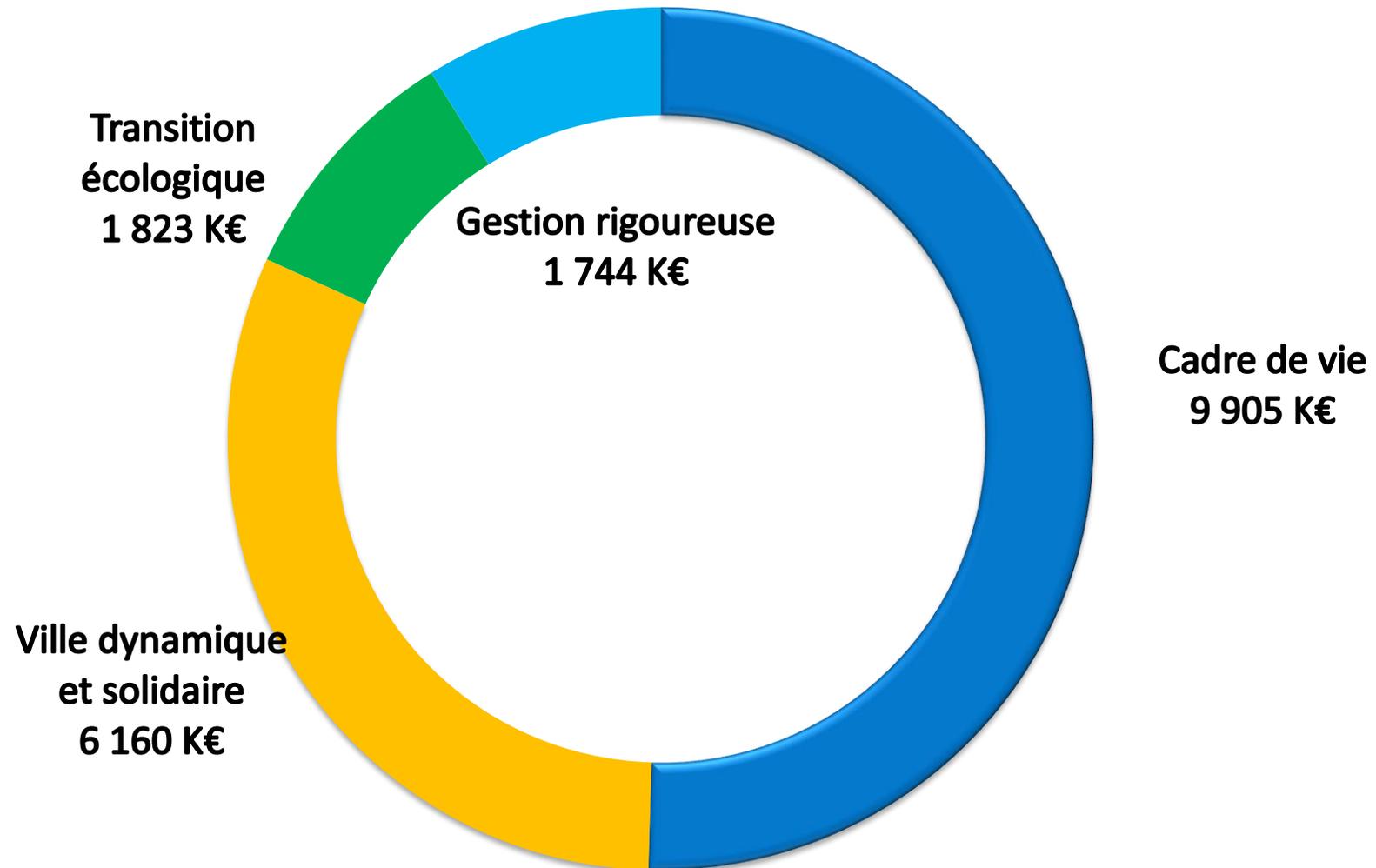




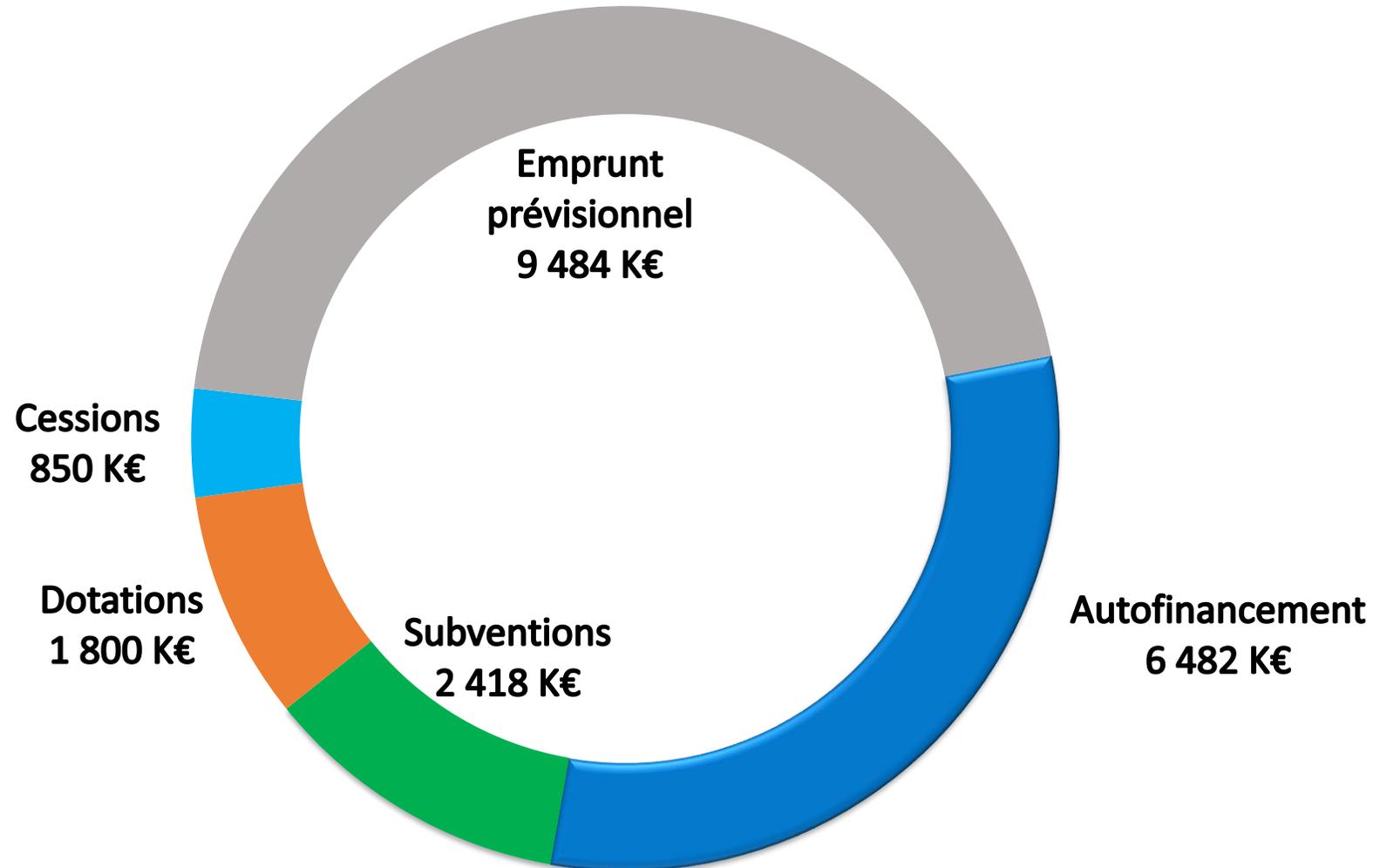
Budget primitif 2022

La section d'investissement

Près de 20 M€ consacrés à la mise en œuvre des projets du mandat



Ces dépenses sont financées de manière équilibrée



Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 9 905 K€

- Le cœur de ville : 3 042 K€

- Le front de mer : 4 724 K€



Préserver le cadre de vie et affirmer l'identité balnéaire de la ville : 9 905 K€

- Mise en œuvre du plan de circulation avec le développement des mobilités douces et la végétalisation des espaces publics : Près de 1 000 K€,
- Entretien annuel de la voirie : 500 K€

Promouvoir une ville dynamique, solidaire et vivante toute l'année : 6 160 K€

- Le cinéma : 3 020 K€,
- La médiathèque : 295 K€
- Deux terrains de padel pour le Ninon Tennis Club : 150 K€



- Enveloppe pour saisir les opportunités d'acquisitions foncières :
2 000 K€

S'engager collectivement dans la transition écologique : 1 823 K€

- Rénovation énergétique des bâtiments : 630 K€



- Déploiement de panneaux photovoltaïques en autoconsommation : 600 K€



Ombrières



Panneaux solaires sur toiture

S'engager collectivement dans la transition écologique : 1 823 K€

- Isolation des bâtiments et changement des modes de chauffage : 75 K€,
- Poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public (200 K€),

Poursuivre une gestion rigoureuse et responsable de la collectivité : 1 744 K€

- L'entretien des bâtiments municipaux : Le PABC (350 K€), les bâtiments communaux des plages (150 K€), les travaux de sécurisation de l'hippodrome (150 K€), ...
- Renouvellement du parc automobile : 242 K€
- Les premières dépenses du projet du futur CTM,
- Modernisation informatique : 120 K€,
- Mise en accessibilité des bâtiments : 75 K€,

Pour résumer le budget primitif 2022 :

- Le déploiement des projets du mandat, avec notamment l'alimentation durable, la transition écologique et les projets structurants
- Disposer d'un haut niveau d'autofinancement,
- Un financement équilibré des dépenses d'investissement,



Délibération n°10 :

Vote des taux des impôts locaux 2022

Des taux des impôts locaux 2022 stables

- Conformément aux orientations budgétaires, aucune augmentation des taux en 2022 :

	Taux 2021	Taux 2022	Evolution
Taxe d'habitation (pour rappel)	13,55 %	13,55 %	0 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties – Parts communale et départementale	34,67 %	34,67 %	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,59 %	45,59 %	0 %